

LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE « PALM VELO »

NOTICE D'UTILISATION VÉLO A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Nous vous invitons à lire attentivement ce document présentant l'ensemble des règles d'utilisation de votre vélo.

INSTRUCTIONS POUR L'USAGE D'UN VÉLO À ASSISTANTE ÉLECTRIQUE

1. Quelques conseils pour optimiser votre sécurité

- Le port du casque est très fortement recommandé (non fourni lors de la location).
- Le port d'un gilet retro-réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste circulant hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.
- En cas de pluie, il est conseillé de porter un équipement et des vêtements renforcés, tel que des gants, des lunettes.
- Ne pas porter de vêtements larges qui pourraient se coincer dans les roues.
- Vérifier que les charges dans le panier avant (5kg maxi) et sur le porte-bagages arrière (25kg maxi) soient raisonnables. Le poids total autorisé sur le vélo est de 100kg.
- Adapter les charges en fonction du confort et de la sécurité.
Attention : porter des bagages peut limiter votre visibilité ou le contrôle de votre vélo et entraîner une chute
- Ne jamais rouler à deux personnes sur un vélo.
- Vérifier la hauteur du guidon.
- Vérifier la hauteur de la selle, de manière à être dans une position confortable sur le vélo. L'idée est d'avoir le dos rectiligne et les jambes droites (pas de flexion au niveau des genoux, ni d'hyper extension) lorsque les manivelles du pédalier sont au plus bas, et perpendiculaires au sol.
- Vérifier que la batterie est bien enclenchée, et verrouillée (ne pas laisser la clé en place).
- Vérifier que vous avez avec vous l'antivol et sa clé.
- Veiller à toujours rentrer la béquille avant la mise en route.
- Respecter le code de la route,
- Rouler dans le sens de circulation, jamais à contre sens,
- Rouler avec les deux mains sur le guidon,
- Contrôler la vitesse,
- Eviter les écarts, éviter tout dérapage,
- Lors du freinage, utiliser simultanément les freins avant et arrière,
- En cas d'utilisation sous la pluie ou sur chaussée humide, prendre ses précautions car la distance de freinage peut augmenter et l'adhérence diminuer sensiblement,
- Éviter les zones boueuses ou les graviers,
- Veiller à être visible des automobilistes et des motocyclistes (en s'habillant avec des vêtements réflecteurs et clairs) et allumer l'éclairage avant et arrière du vélo.
- Ne pas s'accrocher derrière une voiture ou tout autre véhicule.



2. Protéger le vélo

Attacher systématiquement le vélo par le cadre avec l'antivol fourni, à un point fixe, dès que vous en interrompez l'utilisation, même pour une courte durée, même en plein jour et dans des lieux passants.



Privilégier les espaces privés et/ou sécurisés pour garer votre vélo, notamment la nuit.

3. Concept et description de l'assistance électrique

Dans un Vélo à Assistance Electrique (VAE), l'énergie électrique vient en soutien à votre pédalage.

L'assistance électrique n'est pas déclenchée sans pédalage ; le système détecte le mouvement sur le pédalier et adapte l'envoi d'énergie provenant de la batterie vers le moteur électrique. C'est ce moteur qui vous assiste ; en fonction du rapport de vitesse du dérailleur choisi, votre vitesse va rapidement augmenter.

La vitesse maximum d'assistance n'excède pas 25 km/h. Cette conformité à la norme vous apporte les assurances de sécurité et de qualité.

- Une fois en selle, presser le bouton d'allumage de la console de contrôle se trouvant sur le guidon (si vous n'allumez pas la console vélo fonctionnera tel un vélo conventionnel).
- Vous pouvez sélectionner le niveau d'assistance désiré à l'aide de l'afficheur présent sur le guidon.
N'oubliez pas que lorsque l'assistance est importante, la batterie se vide plus vite.
- A l'aide des flèches vous pourrez sélectionner l'affichage souhaité : pourcentage de batterie restant, distance en kilomètre restant, vitesse en km/h.
- Grace au bouton représenté par le logo d'une lumière vous pourrez actionner les éclairages avant et arrière du vélo.



Le rayon d'action du vélo dépend des circonstances ; les principaux facteurs sont le poids du cycliste, la vitesse de roulage, les côtes dans le parcours, la pression des pneus, le vent de face, le nombre de changements de vitesses et de freinages (en ville) et la température extérieure. Lorsque les températures sont très basses, le rayon d'action subit une influence très négative.

Peut-on pédaler sans assistance ?

- Si l'assistance est coupée, vous pouvez pédaler comme un vélo normal. Le moteur électrique ne produit pas de contrainte particulière.

Peut-on rouler au-delà de 25 km/h ?

- L'assistance électrique vous accompagnera jusqu'à 25 km/h. Au-delà de cette vitesse, seul votre pédalage fournira la puissance sans limitation de vitesse (comme un vélo classique sans assistance). Ce qui signifie également qu'en descente, l'assistance ne limitera pas votre vitesse qui sera libre et pourra être supérieure à 25 km/h.

4. Recommandations d'utilisation : particularités du vélo à assistance électrique

Dès lors que l'assistance est activée, votre vélo électrique devient un véhicule dont une grande partie de la traction est produite par le moteur électrique.

Par rapport à un vélo conventionnel sans assistance, un vélo électrique est également un peu plus lourd, les distances de freinage, le comportement sur route et les estimations des distances sont différentes d'un vélo classique sans assistance. Avant d'aller sur une route fréquentée, nous vous conseillons de faire des essais de roulage, de freinage et de comportement général dans une zone libre d'obstacle. Ceci vous permettra de vous familiariser avec votre vélo à assistance électrique.

La distance de freinage ainsi que les conditions de conduite évoluent fortement en fonction du poids et de l'environnement. Vous roulez en moyenne plus vite avec votre vélo électrique qu'avec un vélo classique : **anticipez alors vos distances de freinage.** La distance de freinage sur sol mouillé ou par souillure des freins est fortement augmentée et doit requérir toute votre prudence de conduite et d'anticipation.

Par sécurité :

- Désactivez l'assistance avant de descendre de vélo. Ne marchez jamais à côté du vélo lorsque l'assistance est activée.
- Maintenez les deux freins serrés lorsque vous vous arrêtez alors que l'assistance est activée.

Bonne route, et roulez en toute sécurité avec Palm Vélo !

L'ENTRETIEN DE VOTRE VÉLO

Sachez qu'un contrôle régulier peut éviter des dommages à long terme et donc aussi beaucoup de frais inutiles !

Vous trouverez ci-dessous une **liste de vérifications à effectuer régulièrement** :

- l'état général du vélo,
- le profil et le gonflage des pneumatiques,
- l'état des freins qui ne doivent présenter ni souillure ni graisse,
- la bonne marche, l'orientation et la propreté des éclairages avant et arrière, ainsi que la propreté et l'efficacité des catadioptrés (roues, pédales, feux arrière etc.). Ne jamais rouler de nuit ou par mauvais temps sans éclairage.



- Ne pas rouler et ne pas laisser votre vélo électrique sous des conditions climatiques particulières comme par exemple une forte pluie, un orage, un vent violent, etc.
- Ne pas exposer votre vélo au sel.

Pour le nettoyage, nettoyer avec une éponge humide et un produit vaisselle et ne jamais utiliser le nettoyeur haute pression, ni le jet en position jet dit « crayon ». **Veillez à ne pas utiliser d'eau dans les environs de la batterie.**

Le cadre, la fourche et l'ensemble des composants sont vérifiés régulièrement par nos services. En cas de doute au cours de votre période de location, prendre un rendez-vous pour vérification.

En présence d'un coup dans la roue, faire au plus vite une visite de contrôle auprès de nos services.

Attention :

- L'entretien contractuel ne prend pas en charge les effets dus à une utilisation contraire à la bonne conservation du produit ou consécutif à un usage anormal de votre vélo.

- Ne pas modifier ou changer les composants d'origines ce qui rendrait le vélo non conforme. En cas d'accident, votre responsabilité pourra être engagée si un élément d'origine a été modifié, rendant le vélo électrique non conforme à la circulation sur les voies publiques.



La Batterie

Placer et retirer la batterie

Le verrouillage de la batterie vous permet de verrouiller la batterie ou de la déconnecter du vélo.

Pour déverrouiller la batterie, enfoncez la clé dans la serrure et tournez-la vers la gauche. Utilisez la poignée à l'arrière pour retirer la batterie de dessous le porte-bagage.

Remarque : Retirez la clé après avoir replacé la batterie pour éviter la perte de la clé et/ou le vol éventuel.



Chargement de la batterie

Le chargeur fourni vous permet de charger la batterie.

Pour charger la batterie, connectez la sortie du chargeur avec la batterie, puis connectez l'entrée du chargeur avec l'alimentation.

- Le voyant du chargeur devient rouge pendant la charge, puis passe au vert lorsque la batterie est complètement chargée.
- Débranchez le chargeur lorsque la batterie est chargée. Vous éviterez ainsi de raccourcir la durée de vie de la batterie.
- Ne laissez jamais la batterie en charge plus de 12 heures, et arrêtez la charge si elle n'est pas terminée dans le délai spécifié.
- Il est préférable de recharger si la batterie s'il reste 1 à 2 barres, mais de ne pas recharger si la consommation a été faible (1 barre environ).
- **Attention** : Lorsque la batterie est totalement vide, vous devez la recharger immédiatement. Les cellules qui restent longtemps vides peuvent subir des dommages irréparables.
- Si vous n'utilisez pas le vélo pendant une durée prolongée, nous vous conseillons d'en retirer la batterie.
- N'utilisez le chargeur de batterie que dans des endroits secs et bien ventilés, à l'écart de toute substance corrosive, de feu et de source de chaleur.
- Le chargeur de batterie ne résiste pas à l'humidité et/ou aux chocs provoqués par la chute.
- Arrêtez d'utiliser la batterie si elle présente une chaleur anormale ou tout autre phénomène anormal lors de l'utilisation, de la charge ou du stockage.
- La batterie ne peut être utilisée dans d'autres appareils. Une utilisation incorrecte peut affecter les performances de la batterie ou raccourcir sa durée de vie, et parfois même provoquer le chauffage, la fumée, la détérioration ou le brûlage de la batterie.